

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)  
 (Seconde partie)  
 (Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 1

présenté par  
 le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 35**

**État B****Mission "Travail et emploi"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	29 817 200
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	77 200 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail <i>Dont titre 2</i>	0 0	786 073 0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail <i>Dont titre 2</i>	0 0	1 891 490 0
<b>TOTAUX</b>	77 200 000	32 494 763
<b>SOLDE</b>	44 705 237	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

- 1) une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 382.800 € le plafond de la mission « Travail et emploi ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 42.000 € sur le programme « Accès et retour à l'emploi », action 01 « Amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi », titre 6, catégorie 64 ;
  - 140.800 € sur le programme « Accès et retour à l'emploi », action 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail », titre 6, catégorie 64 ;
  - 200.000 € sur le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi », action 02 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences », titre 6, catégorie 64.
- 2) une majoration de crédits de 93.000.000 € sur le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » afin de tirer les conséquences en crédits du vote de l'amendement II-296 supprimant l'article 81.

La majoration de crédits porte sur l'action 03 « Développement de l'emploi », titre 6, catégorie 61.

- 3) une majoration de crédits de 14.000.000 € sur le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » afin de tirer les conséquences en crédits du vote de l'amendement II-653 prorogeant les contrats de transition professionnelle.

La majoration de crédits porte sur l'action 01 « Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi », titre 6, catégorie 61.

- 4) une minoration des crédits de 62.677.563 € qui constitue la contribution de la mission au financement des mesures annoncées par le Président de la République en faveur de l'emploi.

Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- -30.000.000 € sur le programme « Accès et retour à l'emploi » ;
- -30.000.000 € sur le programme « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- -786.073 € sur le programme « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- -1.891.490 € sur le programme « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail ».